

LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire 23-181019 : Enveloppe contrainte du FIIS 2018 à 2021/Validation de la programmation dédiée aux volets « Tourisme et Développement Économique » et « Eau et Assainissement »**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

**Absent (s) : 04**

**Procuration (s) : 09**

**Total des votes : 25**

**Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

  
LE MAIRE,  
  
Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM23-181019-

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception en préfecture : 28/10/2019  
DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le DIX-HUIT OCTOBRE à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S) :** Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal.

**PROCURATION(S) :** Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint.

## Affaire 23-181019

### Enveloppe contrainte du FIIS 2018 à 2021/Validation de la programmation dédiée aux volets « Tourisme et Développement Économique » et « Eau et Assainissement »

Accusé de réception en préfecture  
N° 20191028-DCM23-181019-  
DE  
Date de télérmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

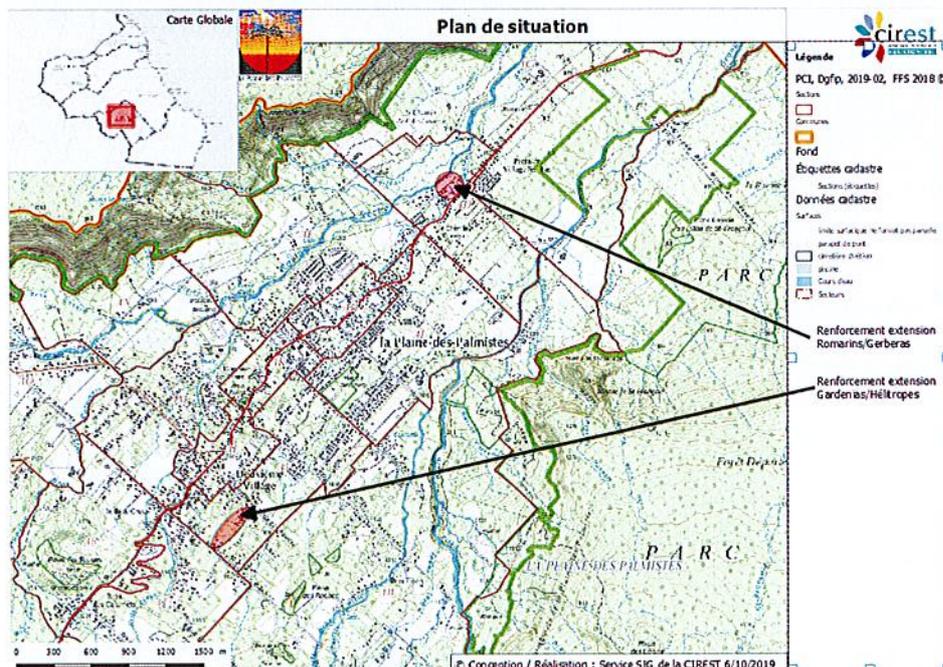
Afin de répondre à l'appel à projet de la CIREst sur le volet dédié (enveloppe contrainte) et dans le but d'optimiser nos ressources financières, il est proposé au financement du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) les 7 opérations suivantes (6 en complément croisé et 1 seule en principal) :

- Travaux de renforcement AEP des secteurs 1<sup>er</sup> Village/DUREAU et Bras-Piton/Bernard GINET,
- Travaux AEP des rues Gerberas/Romarins,
- Travaux AEP des impasses Gardénias/Héliotropes,
- Aménagement d'un abri pour le marché forain,
- Construction d'un local économique pour 1 boulangerie/pâtisserie au 1<sup>er</sup> Village,
- Construction d'un local économique modulaire pour une salle de jeux,
- Aménagement du sentier de la cascade Biberon (partie communale).

#### 1. Volet « eau potable et assainissement »

Pour les travaux de renforcement AEP des secteurs 1<sup>er</sup> Village/DUREAU et Bras-Piton/Bernard GINET, la Commune a obtenu un premier financement de l'Etat au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement 2018 (FEI) hauteur de 615 000.00 €, puis de l'Office Local de l'Eau pour un montant de 743 422,50 € (au total 1 358 422.5 €). Ainsi, l'objet de la présente délibération est de compléter ces financements déjà obtenus afin de pouvoir réaliser l'opération dans des conditions encore plus favorables et acceptables pour le budget annexe de l'eau. La CIREst viendrait donc en complément du financement à part égale avec la Commune. Les travaux afférents à cette opération sont actuellement en cours de réalisation et devraient se terminer courant novembre 2019. Pour mémoire, il est rappelé que la réalisation de ces travaux aura plusieurs effets : l'amélioration du rendement, l'augmentation du niveau de qualité de l'eau pour une grande partie de la population (secteur forage) et une forte diminution des perturbations dans la distribution notamment dues à un sous-dimensionnement et à des réparations trop fréquentes sur le réseau. Par ailleurs, les établissements sensibles tels que les écoles, le collège l'IRSAM se situant au Sud/Est de la route nationale 3 pourront dorénavant être alimentés par le forage de Bras-Piton récemment renforcé à 70 m<sup>3</sup>/heure.

Pour les 2 opérations AEP sur les rues Gerberas/Romarins d'une part et sur les impasses Gardénias/Héliotropes d'autre part, il s'agit de reprendre les réseaux existants et sous-dimensionnés afin de les renforcer dans le but d'améliorer la distribution de l'eau sur les secteurs concernés.



## 2. Volet « tourisme et développement économique »

Sur ce volet, il est question de financer 4 opérations déjà en cours de réalisation (aménagement d'un abri pour le marché forain et construction d'un local boulangerie/pâtisserie) et à démarrer prochainement pour les 2 autres (aménagement BIBERON et construction d'un local économique modulaire pour une salle de jeux)

Accusé de réception en préfecture  
1974219740065-20191028-DMA-23-181019-  
DF économique pour une  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception en préfecture : 28/10/2019

- Pour le marché forain, son déplacement avait été envisagé en début d'année, dans la perspective de la réalisation des travaux du cœur de ville, mais ce projet phare de la Collectivité n'a pas pu encore être lancé, notamment pour des raisons d'ordre budgétaire et de maîtrise foncière. Vu l'état de délabrement des tentes actuelles, il s'est avéré opportun de les renouveler et de monter en gamme pour améliorer la qualité de la couverture, permettre un meilleur accueil des forains et surtout l'amélioration du confort des usagers. Pour cette opération à caractère économique et touristique, l'objectif est de compléter les crédits prévus au PST par un financement au niveau du FIIS sur l'enveloppe dédiée en veillant à ce que la Commune et la CIREst interviennent à égalité.
- Pour le local économique destiné à l'accueil d'une boulangerie/pâtisserie au 1<sup>er</sup> Village, il s'agit simplement de compléter le financement régional principal obtenu sur le PRR2 par celui de la CIREst sur le FIIS afin d'optimiser les finances communales.
- Dans le domaine de l'activité économique, la demande de locaux commerciaux est forte et à ce titre, il est envisagé l'installation d'un professionnel de l'animation dans le Centre ou à proximité de la place du Souvenir, dans une structure modulaire, le temps que ledit projet prenne forme et que les besoins se précisent pour cadrer sa pérennisation. Pour cette opération, seul le financement du FIIS sera mobilisé à hauteur égale avec celui de la Collectivité.
- Au conseil municipal de juin dernier, il a été aussi question de faire financer l'aménagement du sentier de la cascade Biberon dans sa partie communale, uniquement par le Département au titre du PST. Aujourd'hui, il est proposé de modifier le financement de cette opération en réduisant la contribution du PST et en faisant appel à la CIREst sur l'enveloppe dédiée du FIIS.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

OPERATION	Coût HT	Autres financements			FIIS volet dédié		Part communale	
		Taux	Dispositif	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Commune
Renforcement AEP des secteurs 1er Village et Bras-Piton	1 704 303,56 €	79,71%	OLE+PRR2	1 358 422,50 €	10,15%	172 940,53 €	10,15%	172 940,53 €
Travaux AEP rues Romarins et Gerberas	51 154,49 €	90,00%	OLE+PRR2	46 039,04 €	5,00%	2 557,72 €	5,00%	2 557,72 €
Travaux AEP impasses Gardénias et Héliotropes	28 800,00 €	90,00%	OLE+PRR2	25 920,00 €	5,00%	1 440,00 €	5,00%	1 440,00 €
Construction local économique boulangerie-pâtisserie	360 000,00 €	81,38%	PRR2	292 950,00 €	9,31%	33 525,00 €	9,31%	33 525,00 €
Aménagement abri pour le marché forain	132 507,00 €	60,00%	PST	79 504,20 €	20,00%	26 501,40 €	20,00%	26 501,40 €
Aménagement sentier cascade Biberon	94 547,00 €	40,00%	PST	37 818,80 €	30,00%	28 364,10 €	30,00%	28 364,10 €
Construction local modulaire pour salle de jeux	46 274,89 €				50,00%	23 137,45 €	50,00%	23 137,45 €
	<b>2 417 586,94 €</b>			<b>1 840 654,54 €</b>	<b>Total</b>	<b>288 466,20 €</b>		<b>288 466,20 €</b>

Sur cette enveloppe, la Collectivité n'est pas en mesure de consommer la totalité des crédits disponibles et il appartiendra au Conseil Municipal de proposer d'autres opérations éligibles prochainement afin de clôturer ce programme.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**



- **VALIDE** le nouveau plan de financement des différentes opérations et la participation financière de la Commune à hauteur de 288 466.20 € sur le montant hors taxes.
- **VALIDE** la participation financière de la CIREst d'un montant total de 288 466.20 €.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions de la CIREst au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité sur l'enveloppe dédiée,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM23-181019-  
DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER

---